

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES
ET DU CYCLE DE L'EAU**

- : -

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Le Comité Syndical légalement convoqué le 06 décembre 2018 n'ayant pu se tenir faute de quorum le 13 décembre 2018, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 14 décembre 2018, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), le 19 décembre 2018 à 18h00, en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la séance (identique à la séance précédente), sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, sans règle de quorum.

Titulaires présents :

Mesdames : PIGEON, HENDERSON (à partir de 18h30)

Messieurs : HILGENGA, BRUNET, RUC, ROLLAND, AUDABLE, JOFFROY, RASSIER (à partir de 18h50), MURAT, CORRE, BLETEL, SPADA (jusqu'à 18h50), BOUCHET, PERRET, GOMBAULT, VANIER, POIGNARD, LANGLET, SEMUR, IMBERT (à partir de 18h18 et jusqu'à 19h15), GUERTON, LE PAGE, GLUVACEVIC, WOJTYNIAK, DUGOIN, NICOLAS (jusqu'à 19h22), DUVAL Claude, DUCHESNE, FLEUREAU, BALZANO, BORTOLI, LAFON, DUPONT, VAUDELIN, MARIETTE (à partir de 18h12)

Suppléant présent :

Mesdames WINTREBERT (pour Monsieur MARTIN), CADIX (pour Monsieur QUINTARD) (jusqu'à 19h22)

Messieurs GALPIN (pour BONLIEU), COUDORO (pour HERBLOT) (à partir de 18h40), DIAS (pour LION) (à partir de 18h18 et jusqu'à 19h20), PONCET (pour JOUBERT)

Titulaires absents :

Mesdames : BOUDART, GOMES COELHO, PINAUD-GROS, BOBAULT, BUDELLOT, MILLELIRI, VERDIER, AMIOT, PIRES, MICK-LANNEAU, PRAT, LECAM, BONNEVEAU, BOITON, LARGANT, BERGDOLT, MAURIN, PETITDIDIER, CHARDENOUX, RICHARD-BRESSAND, CICERON, SAINT-JALMES, ROBIN, HENDERSON (jusqu'à 18h30)

Messieurs : VALENTIN, BERNARD Michel, SAINARD, LESPINASSE, BERTHON, MARMIER, MARAIS, CAMPANA, GUYARD, LESMESLE, BRICHARD, PETIOT, DE FAVERI, LACROIX, FRANCE-BARBOU, VENOT, RICHY, LACOMME, MOUCHET, GEOFFROY, BARATAUD, CARTAILLER, RIBIER, BALDY, LE BORGNE, FRANEL, LESIEUR, PETIT DE LEUDEVILLE, YACHENKO, MARTY, DAIGLE, DAMIOT, GRAMOND, COCHARD, MAILLARD, PINON, DALMAI, BOUSSAINGAULT, DELCAMBRE, MESPLIER, CACHELEUX, FOURMY, JOYEZ, PAGES, GERVIN, PESCHEUX, VIE, SIMONNOT, FOUCHER, BAYLE, BAILLY, BERTELOOT, BRIARD, DIRAT, GROS, JUMELLE, MERCECA, NOUVELLON, RIO, ROUSSEAU, DUVAL Guy-Rubens, SOULOUMIAC, WITTEK, BARDOU, SOREAU, DEGREMONT, DUBOIS, ALLEAUME, BRUNELLI, VOISE, LEJEUNE, DE LUCA, GERMAIN, PELLETIER, PEYROTTE, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, BOIVIN, BOUCHU, FOURNIER, COUVRAT, KERVAZO, CHAPELLE, LECRON, PIERRON, GAK, ECK, LE CUNFF, FILLEUL, BOUISSET, JANIN, BLIN, WERSINGER, RASSIER (jusqu'à 18h50), SPADA (à partir de 18h50), IMBERT (jusqu'à 18h18 et à partir de 19h15), NICOLAS (à partir de 19h22), MARIETTE (jusqu'à 18h12), QUINTARD (à partir de 19h22), HERBLOT (jusqu'à 18h40), LION (jusqu'à 18h18 et à partir de 19h20)

Pouvoirs :

Monsieur GAURAT donne pouvoir à Monsieur BOUCHET

Monsieur BERNARD Jacques donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Monsieur CHARNIER donne pouvoir à Monsieur LAFON

Monsieur MOURET donne pouvoir à Monsieur HILGENGA

Madame MORVAN donne pouvoir à Madame PIGEON

Madame DOUGNIAUX donne pouvoir à Monsieur PERRET

Monsieur VALLET donne pouvoir à Monsieur JOFFROY

Secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid HILGENGA.

Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 15 novembre 2018.

Pour information : Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical.

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE AU SIARCE POUR LA COMMUNE DE LARDY (DCS2018137)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification d'un représentant de la commune de Lardy, par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, désignant Monsieur Gérard BOUVET en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Hugues TRETON.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE NAINVILLE-LES-ROCHES (DCS2018138)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation de Messieurs Frédéric MOURET et Christian LESPINASSE en qualité de délégués titulaires et de Messieurs Jérôme PERDU et Philippe JOUAULT en qualité de délégués suppléants, en tant que représentants de la commune de Nainville-Les-Roches

FINANCES

MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS – PPI 2018 A 2020 (DCS2018139)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la modification des Autorisations de Programme du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020, telle que proposée dans les annexes 1, 2 et 3, correspondant aux budgets général, assainissement collectif et eau potable.

DIT que le bilan sur l'exécution des crédits de paiement 2018 sera réalisé lors du vote des comptes administratifs 2018.

DONNE son accord sur les crédits de paiement 2019.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitif général, assainissement collectif et eau potable pour l'exercice 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ETABLISSEMENT DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 (DCS2018140)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'établir, pour l'exercice budgétaire 2019, un budget principal et quatre budgets annexes comme suit :

1. Budget principal – M14
2. Budget assainissement collectif SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget assainissement collectif du Malesherbois – M49 – Assujetti à la TVA
4. Budget assainissement non collectif – M49
5. Budget eau potable SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU TITRE DES COMPETENCES « ESSONNE », « RU DES PRES HAUTS », « RU DES FLAMOUCHEs », « GAZ/ELECTRICITE », « ECLAIRAGE PUBLIC », « BERGES DE SEINE », « AMENAGEMENT ET URBANISME » ET « FOSSES RURAUX » - ANNEE 2019 (DCS2018141)

Le Comité Syndical,

ADOPTÉ le montant des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE au titre des compétences « Essonne », « Ru des Près-Hauts », « Ru des Flamouches », « Gaz/Électricité », « Éclairage public », « Berges de Seine », « Aménagement et urbanisme » et « Fossés ruraux » - Année 2019 (conformément au tableau ci-annexé) ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN D'Auvernaux - ANNEE 2019 (DCS2018142)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin d'Auvernaux pour l'année 2019, à :

CCVE	Auvernaux	3 128.83 €
-------------	------------------	-------------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin d'Auvernaux pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE BOISSY-LE-CUTTÉ - ANNEE 2019 (DCS2018143)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Boissy-le-Cutté pour l'année 2019, à :

CCEJR	Boissy-le-Cutté	15 386.21 €
--------------	------------------------	--------------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Boissy-le-Cutté pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE - ANNEE 2019 (DCS2018144)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2019, à :

CC2V	Boutigny-sur-Essonne	39 799.10 €
CCVE	Vayres-sur-Essonne	17 010.46 €
CC2V	Courdimanche	2 513.36 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE CHAMPCUEIL - ANNEE 2019 (DCS2018145)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Champcueil pour l'année 2019, à :

CCVE	Champcueil	30 790.55 €
	Chevannes	7 474.37 €
	Nainville-les-Roches	5 940 26 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Champcueil pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES - ANNEE 2019 (DCS2018146)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Corbeil-Essonnes pour l'année 2019, à :

CCVE	Ballancourt-sur-Essonnes	36 307.41 €
CCVE	Echarcon	17 470.74 €
CCVE	Fontenay-le-Vicomte	42 967.36 €
CCVE	Mennecy	235 404.40 €
CCVE	Ormoy	17 083.24 €
CCVE	Vert-le-Petit	32 491.35 €
CA GPS	Corbeil-Essonnes	452 102.21 €
CA GPS	Saint-Germain-les-Corbeil	67 905.95 €
CA GPS	Saint-Pierre du Perray	6 219.28 €
CC2V	Moigny-sur-Ecole	5 000.00 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Corbeil-Essonnes pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE LA FERTE-ALAIS - ANNEE 2019 (DCS2018147)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de La Ferté-Alais pour l'année 2019, à :

CCVE	Baulne	16 300.48 €
	Cerny	34 354.44 €
	D'Huisson-Longueville	6 523.15 €
	Guigneville sur Essonne	13 712.58 €
	La Ferté-Alais	69 599.54 €
	Orveau	4 431.57 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de La Ferté-Alais pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE MAISSE - ANNEE 2019 (DCS2018148)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Maisse pour l'année 2019, à :

CC2V	Maisse	19 085.42 €
	Gironville-sur-Essonne	9 235.47 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Maisse pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE MAROLLES/SAINT-VRAIN - ANNEE 2019 (DCS2018149)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Marolles/Saint-Vrain pour l'année 2019, à :

CCVE	Itteville	30 538.13 €
	Leudeville	23166.12 €
	Saint-Vrain	52 460.50 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Marolles/Saint-Vrain pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE VERT-LE-GRAND - ANNEE 2019 (DCS2018150)

Le Comité Syndical,

STATUE sur le principe de rassemblement dans le budget assainissement collectif de la totalité des coûts concernant les eaux usées et les eaux pluviales en instituant des participations permettant de faire supporter la charge financière des réseaux d'eaux pluviales par le budget principal ;

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Vert-le-Grand pour l'année 2019, à :

CCVE	Vert-le-Grand	13 394.25 €
-------------	----------------------	--------------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE – Bassin de Vert-le-Grand pour l'année 2019 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

CALENDRIER D'APPELS ET DE VERSEMENTS DES PARTICIPATIONS - ANNEE 2019 (DCS2018151)

Le Comité Syndical,

ARRETE le calendrier d'appels et de versements des participations pour l'année 2019 conformément au tableau ci-annexé ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE) – BASSIN D'AUVERNAUX – ANNEE 2019 (DCS2018152)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin d'Auvernaux pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE BOISSY-LE-CUTTE – ANNEE 2019 (DCS2018153)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Boissy-le-Cutté pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) - BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE – ANNEE 2019 (DCS2018154)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE CHAMPCUEIL – ANNEE 2019 (DCS2018155)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif bassin de Champcueil pour l'année 2019 ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES – ANNEE 2019 (DCS2018156)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Corbeil-Essonnes pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TRANSPORT/EPURATION/COLLECTE) – BASSIN DE LA FERTE-ALAIS – ANNEE 2019 (DCS2018157)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de la Ferté-Alais pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE MAISSE – ANNEE 2019 (DCS2018158)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Maisse pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE MAROLLES/SAINT-VRAIN – ANNEE 2019 (DCS2018159)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Marolles/Saint-Vrain pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE VERT-LE-GRAND – ANNEE 2019 (DCS2018160)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Vert-le-Grand pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE/ TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE LARDY/JANVILLE/BOURAY – ANNEE 2019 (DCS2018161)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Lardy/Janville/Bouray pour l'année 2019 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

TAXE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) – ANNEE 2019 (DCS2018162)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe de la taxe « Voies Navigables de France ».

ARRETE le taux de la taxe « Voies Navigables de France » à 0,0082 pour l'année 2019.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

MONTANT DES PRESTATIONS CONTRIBUANT A LA DETERMINATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2019 (DCS2018163)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le montant des prestations contribuant à la détermination de la redevance assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement	59 € par an
Prestation de contrôle des installations neuves ou réhabilitées	220 € par contrôle
Prestation de contre visite	95 € par contrôle

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement non collectif 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DES REDEVANCES EAU POTABLE – ANNEE 2019 (DCS2018164)

Le Comité Syndical,

APPROUVE les taux suivants de la surtaxe eau potable pour l'année 2019 :

Unité de distribution		Production/Transport/ Distribution	Production/Transport
Corbeil-Essonnes			
	Mennecy	0.50€/m3	
	Echarcon	0.50€/m3	
	Ormoy	0.50€/m3	
La Ferté-Alais			
	Baulne, Cerny, D'huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, La Ferté-Alais, Orveau	0.50 €/m3	
Maisse			
	Courdimanche	0.15 €/m3	
	Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonnes, Maisse, Prunay-sur-Essonnes	0.6936 €/m3	
Boutigny-sur-Essonnes			
	Boutigny-sur-Essonnes, Vayres-sur-Essonnes	0.75 €/m3	
Vallée de la Juine			
	Auvers-St-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy, Villeneuve	0.8355 €/m3	
Itteville			
	Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Viconte, Mondeville, Nainville-les-Roches, Ballancourt-sur-Essonnes, Boissy, Breux, Itteville, Leudeville, St-Sulpice, St-Vrain, St-Yon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit	0.50 €/m3	
	Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, St-Germain-les-Arpajon		0.1750 €/m3

DIT que les recettes seront inscrites au budget eau potable 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF GENERAL – ANNEE 2019 (DCS2018165)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget primitif général pour l'année 2019 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 084 593.91	9 084 593.91
Section d'investissement	5 703 747.00	5 703 747.00

VOTE le budget primitif général pour l'année 2019 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE – ANNEE 2019 (DCS2018166)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget assainissement collectif du **SIARCE** pour l'année 2019 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	11 130 543.37	11 130 543.37
Section d'investissement	19 125 291.89	19 125 291.89

VOTE le budget assainissement collectif du **SIARCE** pour l'année 2019 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MALESHERBOIS – ANNEE 2019 (DCS2018167)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget assainissement collectif du **SIARCE** pour l'année 2019 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	968 800 €	968 800 €
Section d'investissement	514 116.87 €	514 116.87 €

VOTE le budget assainissement collectif du **MALESHERBOIS** pour l'année 2019 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2019 (DCS2018168)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget assainissement non collectif pour l'année 2019 en équilibre réel et sincère :

En €	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	24 665	24 665
Section d'investissement	0	0

VOTE le budget assainissement non collectif pour l'année 2019 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET EAU POTABLE ASSUJETTI DU SIARCE – ANNEE 2019 (DCS2018169)

Le Comité Syndical,

ADOPTÉ le budget eau potable assujetti du **SIARCE** pour l'année 2018 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 922 015.58	3 922 015.58
Section d'investissement	6 064 216.00	6 064 216.00

VOTE le budget eau potable assujetti du **SIARCE** pour l'année 2019 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

AMICALE DU PERSONNEL – SUBVENTION ALLOUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (DCS2018170)

Le Comité Syndical,

ALLOUE une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'année 2019 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif général 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

EAU POTABLE

DEROGATION POUR LA MISE EN DISTRIBUTION DES EAUX ISSUES DES FORAGES DE COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE ET DE GIRONVILLE-SUR-ESSONNE (DCS2018171)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents nécessaires relatifs à l'obtention de ces dérogations.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (DCS2018172)

Le Comité Syndical,

CREE un emploi sous contrat d'apprentissage, dans le domaine de l'environnement

PRECISE que la rémunération versée aux apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC et que ce pourcentage est accordé en fonction de l'âge de l'apprenti, du niveau de diplôme préparé et de l'ancienneté du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président à signer le contrat ainsi que les éventuels avenants

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019

VOTE : UNANIMITE

CREATION DE DEUX POSTES (DCS2018173)

Le Comité Syndical,

CREE un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

CREE un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019

APPROUVE le tableau des effectifs joint en annexe

VOTE : UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME PROVISOIRE D'ACTIONS DE REDUCTION ET COMPENSATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE – PARCEGES (DCS2018174)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le Programme Provisoire d'Actions de Réduction et Compensation des Emissions de Gaz à Effet de Serre (PARCEGES) pour les années 2019 et 2020 ;

DIT qu'une évaluation annuelle du Programme Provisoire d'Actions de Réduction et Compensation des Emissions de Gaz à Effet de Serre (PARCEGES) sera soumise pour approbation au Comité syndical ;

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

RIVIERES ET MILIEU NATUREL

PLAN D'ACTIONS "POURSUIITE DE LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX DE L'ESSONNE ET DE SES AFFLUENTS" ; PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS (DCS2018175)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du projet de plan d'actions "poursuite de la reconquête de la qualité des eaux de l'Essonne et de ses affluents", et de ses principales orientations.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 20 décembre 2018

Le Président,



Xavier DUGOIN

Affiché le 26/12/2018